



digital.union@sonapresse.com

L'actu du web

Par I.M'B

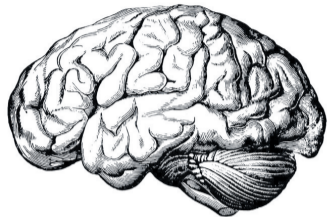
LA PREMIÈRE PUCE DANS LE
CERVEAU HUMAIN

Photo: DR

La science n'attend pas... mais elle n'est rien face à la motivation économique des entreprises de la tech. Au risque de laisser de nombreux scientifiques dubitatifs, voire en alerte. Ce mercredi, Bloomberg a publié un article dont nous parlerons encore dans dix ans. Synchron, le concurrent de Neuralink dans la course à l'interface neuronale directe, vient de prendre les devants et inscrire son premier patient humain. Plus communément appelées les "interfaces cerveau-ordinateur", les puces dans le cerveau n'ont jamais été aussi proches de nous. Dans leur première phase, ces dernières sont destinées à soigner les patients atteints de paralysie (comme les paraplégiques) en agissant artificiellement dans leur cerveau, et pourraient partir ensuite dans des domaines appartenant à la superintelligence.

BORDEAUX VEUT TRIPLER SA
PRODUCTION DE FRUITS ET
LÉGUMES D'ICI 2025

Photo: DR

Végétaliser la ville tout en pensant à l'alimentation de ses habitants, c'est la volonté affichée par la municipalité écologiste bordelaise, qui a présenté son projet mardi dernier en conseil municipal. Mais question surface agricole, on reste un peu sur sa faim sur le périmètre municipal puisqu'on compte seulement 61 hectares de surface productive utile alors qu'il faudrait 829 hectares pour répondre aux besoins alimentaires (fruits et légumes) des habitants, selon un diagnostic réalisé par la ville elle-même, en 2021. "L'idée est de multiplier à minima par trois notre production de fruits et légumes sur la ville de Bordeaux", explique Ève Demange, adjointe chargée de la résilience alimentaire à la ville de Bordeaux.

LES COMMUNAUTÉS

Les communautés de 126 villes côtières unies par le destin



Photo: DR

Europe, comme en Afrique, elles sont nombreuses les villes menacées par les inondations

Innocent M'BADOUA
Libreville/Gabon

AU moment où l'usage des énergies fossiles qui polluent, à l'exemple du gaz de schiste, prend de l'ampleur avec la guerre en Ukraine, les communes cotières à risque se coalisent autour de l'idéal de résilience. A savoir mettre ensemble les bases de données et partager les expériences sur Internet.

En effet, le niveau de la mer s'élève, et ce n'est pas

près de s'arrêter. Les risques sont bien connus depuis les derniers rapports du Groupe intergouvernemental sur l'écologie et le climat (Giec) des Nations unies. On sait que toutes les côtes du globe ne seront pas touchées de la même manière, mais il faut agir.

Selon les chiffres officiels, rien qu'en France, 864 communes françaises sont " plus particulièrement vulnérables " aux submersions marines, phénomènes d'inondation temporaire des zones côtières

par la mer, notamment lors des tempêtes, qui vont augmenter avec la hausse du niveau de la mer provoquée par le réchauffement climatique. Et 1,5 million d'habitants vivent dans ces zones inondables littorales. Face à ces risques, la loi Climat et Résilience de 2021 prévoit de nouvelles dispositions pour les communes en première ligne, et le gouvernement vient de publier une première liste de 126 communes prioritaires. La majorité sont situées sur les côtes atlantique et de la Manche

(notamment 41 en Bretagne, 16 en Normandie, 31 en Nouvelle-Aquitaine), et la liste sera révisée au moins tous les neuf ans.

Celles des 126 communes n'ayant pas encore de " plan de prévention des risques littoraux " devront réaliser la cartographie de l'évolution du trait de côte à 30 et 100 ans. Ces deux horizons s'appliquent également à la constructibilité des terrains. Dans les zones exposées à l'horizon de 30 ans, les nouvelles constructions seront interdites.

EXPRESSION
DIRECTE



Photo: DR

LAISSER CONSTRUIRE SUR LE LITTORAL EST UNE ERREUR

I.M'B
Libreville/Gabon

CETTE opération de mettre ensemble la liste des 126 communes prioritaires à la fois de manière physique et en ligne est une opération infructueuse, selon certains.

" Les avancées qui découlent (de l'inscription sur la liste) en restent principalement au niveau du porté à connaissance du risque ", estime Vincent

Bawedin, chargé de la gestion du trait de côte à la Communauté de communes des Grands Lacs, qui inclut la commune côtière de Biscarosse (Landes).

Le financement de la relocalisation des biens menacés reste en suspens. " Des questions se posent sur qui prend en charge le déplacement de la population des habitations touchées ", ajoute Pascal Laporte, adjoint à l'urbanisme à Plérin (Côtes d'Armor). Les

militants écologistes restent sceptiques devant la publication de cette liste. " Ces 126 soi-disant prioritaires sont ridicules par rapport aux 864 communes menacées ", regrette Elodie Martinie-Cousty (photo), de l'ONG France Nature Environnement. " On a laissé beaucoup trop construire sur le littoral " et les nouvelles dispositions " ne sont pas adaptées aux enjeux ", estime-t-elle.